



La Rentrée Numérique au lycée Notre-Dame

[Pourquoi LA RENTRÉE NUMÉRIQUE au lycée Notre-Dame ?](#)

Grâce à la disponibilité d'outils, d'applications et de ressources numériques, les nouvelles technologies permettent aux enseignants de proposer un éventail varié d'activités pédagogiques pertinentes aux élèves. Ces activités enrichissent l'expérience d'apprentissage et créent de nouvelles opportunités, facilitent l'accompagnement, l'individualisation et le suivi des apprentissages. L'intégration du numérique au travers de la Rentrée Numérique permet de travailler, entre autres, les objectifs suivants :

- multiplier les interactions en classe et encourager la créativité, la communication, la collaboration, et la pensée critique
- Développer les connaissances et compétences informatiques et numériques
- travailler les compétences de citoyenneté numérique
- préparer les élèves aux évolutions et aux métiers du 21^{ème} siècle

[Quels sont les objectifs du projet Rentrée Numérique ?](#)

Permettre aux enseignants d'intégrer efficacement le numérique pour enrichir, adapter et faire évoluer leurs pratiques pédagogiques et les rendre ainsi plus efficaces. Enseigner en utilisant les opportunités et innovations apportées par le Numérique permet d'envisager de nouveaux horizons dans notre enseignement au service des lycéennes et lycéens : développer le travail collaboratif, privilégier une approche différenciée, éduquer à la recherche et l'évaluation critique des informations et des leurs sources, favoriser l'esprit de synthèse, développer l'esprit critique, perfectionner la capacité à présenter, initier à l'utilisation de logiciels, s'approprier la maîtrise des outils de communication, ... Tout ce dont le Citoyen, que l'École a pour mission de former, a besoin de maîtriser dans sa Vie.

Permettre aux jeunes sortant du lycée pour l'enseignement supérieur ou le monde professionnel d'acquérir les compétences numériques suffisantes pour être pleinement acteur du Monde en transformation dans lequel ils évoluent et aborder les défis de demain où le numérique occupe une place incontournable et fondamentale , sans cesse en évolution.

[Quelles sont les 3 dimensions de la vision du projet Rentrée Numérique ?](#)

Le projet Rentrée Numérique n'a pas pour but d'imposer une pratique pédagogique particulière. Il vise à créer les conditions favorables et pertinentes (matérielles, connaissances, ...), permettant aux enseignants de faire évoluer leurs pratiques en y intégrant une composante numérique quand cela a du sens, apporte un intérêt pédagogique et favorise la progression de l'élève.



Pour cela, notre ambition est composée de 3 dimensions

1) Accompagnement pédagogique

Les enseignants, dans le cadre de leur référentiel, développent leur didactique afin d'intégrer efficacement le numérique pour enrichir leurs pratiques pédagogiques. Les enseignants peuvent alors proposer du travail collaboratif, une approche différenciée plus pertinente, des projets de recherche et d'évaluation critique de sources, et des activités qui permettent aux élèves de développer un esprit de synthèse, un esprit critique et une capacité à présenter les résultats de leur travail.

2) Matériel et connectivité

La Rentrée Numérique vous propose une formule qui permet de mettre un ordinateur dans les mains de chaque élève. Le lycée s'assure de son côté que la connexion WiFi et la bande passante sont suffisantes pour permettre à l'ensemble des élèves de profiter pleinement de cet outil pédagogique dans le cadre de leurs travaux au Lycée.

3) Plateforme numérique de scénarisation pédagogique et de partage.

Dans le cadre de la Rentrée Numérique les élèves ont accès à un compte "G-Suite pour l'éducation" créé dans un domaine sécurisé qui appartient à l'ensemble scolaire Notre-Dame | Saint-Privat . Dans le cadre de leurs apprentissages, les élèves utilisent les outils de collaboration de cette suite (tels que [DRIVE](#), [Classroom](#), [Docs](#), [Sheets](#), [Slides](#), Gmail, Agenda, et Google Sites) ainsi qu d'autres outils et (de) ressources numériques de tous types en fonction des matières, des objectifs pédagogiques, des besoins de l'élèves, de l'accompagnement et de l'individualisation des pratiques ainsi que des préférences des enseignants.

[À qui s'adresse le projet Rentrée Numérique ?](#)

Tous les élèves des classes de secondes professionnelles ainsi que de secondes Générales et Technologiques sont équipés d'un ordinateur portable fonctionnant avec le système d'exploitation Chrome OS : le CHROMEBOOK.

L'objectif est d'équiper l'entièreté des élèves du Lycée Notre Dame.

[Est-ce que tous les enseignants du lycée participent au projet Rentrée Numérique ?](#)

La participation à la Rentrée Numérique est une décision du Lycée qui intègre cette approche dans son projet d'établissement après validation par l'Organisme de gestion de l'établissement, la direction, et l'équipe pédagogique.

Les modalités du projet ont été présentées aux enseignants qui, après avoir posé l'ensemble de leurs questions, ont été interrogés sur leur volonté de s'y engager.

L'intégration du numérique dans les pratiques pédagogiques des enseignants est un processus progressif. Dans le cadre de la Rentrée Numérique, l'ensemble des enseignants qui ont décidé de participer reçoivent accompagnement et formations.



Cet accompagnement leur permet d'expérimenter, chacun dans sa matière et selon son rythme et les besoins identifiés, l'utilisation des outils numériques qui sont les plus pertinents pour atteindre ses objectifs pédagogiques définis.

[Qu'est-ce que ce projet change au niveau du matériel pédagogique utilisé par mon enfant ?](#)

Dans le cadre de la Rentrée Numérique, le lycée Notre-Dame a estimé qu'il était pertinent pour ses élèves – compte tenu des possibilités offertes et de l'évolution du monde dans lequel le lycée s'inscrit – de compléter ce matériel pédagogique traditionnel par l'utilisation d'un nouvel outil individuel : un ordinateur portable personnel : le Chromebook.

Chaque élève sera équipé de son propre ordinateur portable qu'il utilisera dans le cadre de ses apprentissages et qu'il ramènera à la maison.

[Est-ce que mon enfant va encore utiliser des livres en format papier ?](#)

Oui. L'objectif est d'utiliser dans chaque situation le matériel le plus approprié pour favoriser les apprentissages. Les manuels scolaires lui seront toujours fournis gratuitement.

[Quels critères sont utilisés pour le choix du matériel ?](#)

Financiers

Le prix est un élément important dans le choix du matériel – mais ce n'est pas le seul élément financier à prendre en compte :

- les coûts d'installation, d'administration et de maintenance ainsi que les coûts de logiciels doivent être les plus faibles possibles
- L'ordinateur de l'élève doit être finançable sur une période de trois ans, de la seconde à la terminale, sous la forme d'une loa de matériel aux élèves
- un coût maximal à définir en cas de remplacement nécessaire d'une machine (hors garantie)

Qualitatifs

- nécessité d'un clavier intégré (pas externe) pour faciliter l'utilisation et les productions écrites
- résistance suffisante pour une utilisation en milieu scolaire et transport dans le cartable (chocs, résistance à l'humidité)
- temps de démarrage rapide
- autonomie de la batterie (pour une utilisation journalière)
- permanence : l'accès au contenu scolaire doit être permanent. En cas de non accès à son appareil, l'élève doit être capable d'accéder à son environnement de travail sur un appareil de remplacement
- Le prestataire qui fournit le matériel doit garantir une intervention fiable et rapide (remplacement, réparation, ...) en cas de problèmes d'ordre technique et matériel.



Sécurité

- La machine doit pouvoir être rendue non fonctionnelle à distance en cas de perte ou de vol
- les données personnelles doivent être protégées et ne pas être utilisées à des fins commerciales, le Règlement Général sur la Protection des Données RGPD doit être scrupuleusement respecté.
- les données ne peuvent en aucun cas être perdues si le matériel venait à être perdu ou défectueux
- Un anti-virus validé par la maintenance informatique de l'établissement doit être maintenu à jour sans intervention de l'utilisateur
- Les accès aux différents contenus doivent pouvoir être réglementés via une interface d'administration (Pare-feu, VPN) gérée par l'établissement. Cette interface doit permettre d'autoriser des accès différents les critères définis par l'équipe pédagogique et les horaires (temps scolaire, temps extra-scolaire).

À ce stade, c'est la technologie Chromebook qui correspond le mieux à ces critères. C'est également cette technologie qui est, au niveau mondial, la plus utilisée dans le contexte scolaire pour la tranche d'âge concernée.

[Qu'est-ce qu'un Chromebook ?](#)

Le terme Chromebook désigne l'ensemble des ordinateurs portables qui utilisent le système d'exploitation Chrome OS (plutôt que Microsoft Windows ou Apple iOS). Ces ordinateurs sont produits par toutes les grandes marques de matériel informatique (HP, Dell, Acer, Asus, Lenovo, ...) et sont essentiellement utilisés dans le monde scolaire (plusieurs millions de lycéens, d'étudiants et d'enseignants utilisaient ce type d'ordinateurs dans le monde).

Il est généralement renforcé pour résister aux chocs et à l'humidité, muni d'un écran tactile et dispose d'une large autonomie grâce à la légèreté de son système d'exploitation.

Chromebook permet l'installation d'applications semblables à celles disponibles sur les smartphones et tablettes (plateforme Android).

[Existe-t-il des accessoires pouvant aider mon enfant à utiliser le Chromebook ?](#)

Une bonne façon de protéger le Chromebook et de le distinguer des autres Chromebooks-du lycée, est de faire éventuellement l'achat d'une housse ou d'une coque de protection. L'utilisation d'une souris externe peut être utile pour certains élèves par rapport à l'utilisation du pavé tactile de l'appareil. Des écouteurs peuvent également être utilisés. Ces accessoires ne seront pas fournis par l'établissement.

[Le Chromebook a-t-il besoin de WiFi pour fonctionner ?](#)

L'ordinateur portable Chromebook est un outil fait pour être utilisé avec une connexion WiFi. C'est pour cette raison que le lycée prend toutes les mesures nécessaires en vue d'avoir une connectivité suffisante dans tous les locaux où les élèves ont besoin d'utiliser leur ordinateur. Certaines applications peuvent fonctionner sans accès à Internet. Par exemple, les élèves peuvent continuer à éditer des documents en mode hors-ligne. Ceux-ci seront mis à jour lors de leur prochain accès au WiFi. Il faut noter que les fonctions de collaboration ne peuvent pas être activées en mode hors-ligne.



Quelle est l'espérance de vie d'un Chromebook ?

Tout au long des trois années passées au lycée Notre-Dame, les Chromebooks se mettent automatiquement à jour avec les dernières fonctionnalités logicielles et de sécurité sans que l'élève ait à faire quoi que ce soit. En outre, la société Google s'engage à prendre en charge les mises à jour des Chromebooks pendant cinq ans à compter de la date de mise sur le marché du modèle concerné.

Quel est le modèle de financement prévu pour accéder à un Chromebook ?

Afin de pouvoir réaliser la Rentrée Numérique pour toutes et tous, le modèle de financement prévu est le suivant :

Financement du Chromebook :

- **130 € Pris en charge par l'ensemble scolaire Notre-Dame | Saint-Privat.**
- **Participation parentale année 1 (11€¹ / mois de septembre à juin avec mise à dispo l'été à titre gratuit).**
- **Participation parentale année 2 (11€/ mois de septembre à juin avec mise à dispo l'été à titre gratuit).**
- **Participation parentale année 3 (11€ / mois de septembre à juin)**
- Une caution de 250 € sera demandée à la souscription.

Que se passe-t-il si mon enfant quitte l'établissement en cours de scolarité ?

A la fin de la scolarité dans l'établissement, l'élève garde le chromebook.

En cas de départ anticipé :

- le chromebook est restitué et le chèque de caution rendu (sous réserve de bon fonctionnement et de l'état général du Chromebook)
- le chromebook est acheté par la famille qui règle le restant dû.

Que se passe-t-il si le Chromebook est endommagé ?

En cas de défectuosité du matériel

En cas de problème, l'élève peut ramener le Chromebook à la personne référente de l'établissement. Le lycée fera une demande pour la prise en charge du matériel. Afin de garantir la continuité des apprentissages, l'élève recevra, dans la mesure du possible, un Chromebook de remplacement le temps que durera la réparation. Une fois son Chromebook réparé, l'élève pourra aller le récupérer.

En cas de dommage accidentel

En cas de projections de liquide, de chutes, de surtensions, de dégâts involontaires, de chocs ou autres collisions, un devis sera établi par notre fournisseur. Le montant du devis couvre, outre la réparation, également le traitement administratif, la récupération du matériel et la livraison du matériel réparé.

Le lycée se chargera de lancer la procédure de réparation **une fois le devis validé par la famille.**

¹ Le tarif est susceptible d'être revu suivant le tarif obtenu lors de l'achat des Chromebook



Que se passe-t-il si le Chromebook est perdu ou volé ?

En cas de perte ou de vol, il est important d'en aviser immédiatement la personne référente.

Puisque les [Chromebooks](#) sont inscrits dans la [plateforme Google Workplace pour l'éducation](#) gérée par le lycée, elle peut immédiatement, à distance, bloquer un Chromebook perdu ou volé le rendant totalement inutilisable (et sans valeur) pour quiconque y aurait accès.

Est-ce qu'un appui financier est prévu pour les familles qui ont besoin de soutien ?

Un financement est prévu par un fond social à la discrétion du chef d'établissement afin d'offrir un soutien aux familles qui ont des besoins particuliers. Notre objectif est clairement défini : chaque élève participe pleinement et sans restriction à la Rentrée Numérique. Afin de discuter d'une éventuelle aide financière, n'hésitez pas à rencontrer la direction de l'ensemble scolaire.

Mon enfant a déjà un outil numérique. Peut-il l'utiliser au lieu du Chromebook proposé par le lycée ?

Cette question doit être discutée avec le chef d'établissement, mais, a priori, seules les machines d'élèves gérées par l'ensemble scolaire Notre-Dame | Saint-Privat sont autorisées à se connecter au réseau pédagogique sécurisé du lycée.

Trois éléments doivent être pris en compte pour y répondre :

1) Le respect d'exigences matérielle minimum :

L'élève qui souhaiterait utiliser son propre matériel devrait faire la preuve explicite que celui-ci rencontre bien les exigences matérielles minimales requises pour son utilisation dans un contexte scolaire :

- Durée d'utilisation quotidienne de la batterie sans recharge supérieure à 8 heures
- Niveau de bruit
- Compatibilité Wi-Fi homogène, sécurisation du réseau
- Vitesse, mémoire vive (RAM) et mémoire de stockage suffisantes (Disque dur : minimum 1 To)
- Logiciels et dispositions techniques et matérielles de sécurité en permanence à jour et harmonisés aux critères de sécurité établis sur l'établissement (antivirus, VPN, firewall, filtres évitant l'accès à des contenus inappropriés, ...)
- Présence d'un clavier non amovible.

Il va de soi que l'enseignant et la personne ressource de l'établissement ne sont pas en mesure et en capacité de faire le support technique d'un parc de matériel hétérogène. Les anomalies provenant d'appareils non testés et non approuvés impacteraient la qualité des apprentissages et la sécurité du système informatique et d'information.



2) La sécurité de l'élève

Par ailleurs, le matériel prêté est enregistré au sein d'une plateforme de gestion qui permet à l'établissement de définir à quelles ressources les élèves peuvent avoir accès selon les besoins définis par l'équipe pédagogique et l'heure de la journée.

Nous ne souhaitons pas que les élèves aient accès à des contenus inappropriés (harcèlement, violence, pornographie, ...).

Cette limitation des accès aux applications et contenus choisis pour les élèves en salle de classe ne pourra pas se faire de la même manière et avec la même sécurité pour du matériel propre de l'élève. Par exemple, les logiciels installés en local et contenus téléchargés ne sont pas contrôlables par l'établissement sur le matériel qui serait apporté par l'élève alors qu'ils seront strictement contrôlés sur les ordinateurs mis à disposition. Les parents devront être conscients de cette contrainte et les élèves devront assumer les conséquences réglementaires, légales et pénales d'un mauvais usage éventuel.

L'élève qui utiliserait son matériel propre dans le contexte scolaire ne serait en aucun cas couvert par ces garanties.

[Quelles applications seront utilisées par mon enfant ?](#)

Chaque enseignant choisit les applications numériques les plus adéquates pour enrichir ses pratiques pédagogiques en fonction de la matière qu'il enseigne, ses impératifs, ses affinités personnelles, ...

Afin que l'expérience de l'élève soit cohérente au travers des différents cours qu'il suit, un ensemble d'outils de base est proposé à l'ensemble des enseignants : [Google Workspace pour l'éducation](#).

Cette suite d'outils de productivité, de communication et de collaboration est disponible gratuitement pour tous les élèves de l'ensemble scolaire, de la sixième à la terminale. Les outils intégrés permettent aux élèves et aux enseignants de créer différents types de documents en ligne, de collaborer en temps réel, et sauvegarder leurs productions, ainsi que tout autre fichier, dans un espace sécurisé de stockage illimité dans le cloud.

Les outils utilisés dépassent très largement le cadre de la plateforme Google Workplace. Une multitude d'outils et de ressources de tous types sont ainsi proposés en fonction des matières, des objectifs pédagogiques, des demandes institutionnelles et des préférences des enseignants.

Voici, à titre d'illustration, quelques-uns des outils et ressources qui font partie de cette très large palette :



Quels sont les services principaux de Google Workspace pour l'éducation ?

Dans le cadre de la **Rentrée Numérique**, les membres du personnel et les élèves ont toutes et tous accès à un compte [Google Workspace pour l'éducation](#) créé dans un domaine qui appartient à l'établissement [notredamemende.fr]. Dans le cadre de leurs séances pédagogiques, les élèves peuvent utiliser ces outils de productivité et de collaboration.

Les services principaux de Google Workspace pour l'éducation sont au cœur de la solution pédagogique proposée aux établissements par Google. Il s'agit des services Agenda, [Classroom](#), Contacts, Drive, [Docs](#), [Forms](#), [Sheets](#), Sites, [Slides](#) et [Meet](#).

Ces services principaux sont régis par le [contrat d'utilisation](#) avec Google. Ces services principaux ne diffusent aucune publicité et n'utilisent pas les informations qu'ils contiennent à des fins publicitaires.



Plus de 50 millions d'élèves, d'enseignants et d'administrateurs dans presque tous les pays du monde utilisent G-Suite pour l'éducation pour apprendre et collaborer plus efficacement. Les détails des engagements pris par Google pour protéger la vie privée et la sécurité de tous ses utilisateurs, y compris les élèves, sont disponibles ici : https://edu.google.com/intl/fr_be/training-support/privacy-security/.

Quels sont les services complémentaires de Google ?

Les services complémentaires de Google sont des services qui s'adressent au grand public et peuvent éventuellement être utilisés à des fins éducatives par des comptes G-Suite for Education (après accord de l'administrateur de domaine de l'établissement).

Les services complémentaires de Google ne sont pas régis par l'accord de confidentialité pour les données des élèves (Student Privacy Pledge) ni par le contrat G-Suite. Par conséquent, Google peut être amené à utiliser les informations contenues dans ces services complémentaires autrement que celles des services principaux de G-Suite. Par exemple, les services complémentaires peuvent diffuser des annonces mais les informations personnelles (ni aucune autre information associée à un compte Google) de l'utilisateur n'est exploité par Google dans le but de diffuser des annonces ciblées.

L'établissement décide si ces services complémentaires tels que YouTube, Google Maps, Google Earth et Blogger, par exemple, peuvent être utilisés par les enseignants. L'établissement peut modifier ces choix d'accès aux applications selon les besoins et l'évolution de la pratique.

En tant que parent, est-ce que j'aurai accès à un compte Google Workspace pour l'éducation ?

Dans le cadre de la **Rentrée Numérique**, seuls les membres du personnel et les élèves de l'école auront accès à un compte [Google Workspace pour l'éducation](#) créé dans un domaine qui appartient-exclusivement à l'ensemble scolaire Notre-Dame | Saint-Privat..

En tant que parent d'un élève qui participe à la **Rentrée Numérique**, vous avez la possibilité de recevoir par e-mail des résumés des activités pédagogiques menées par l'entremise de Google Classroom. Vous pouvez choisir la fréquence des e-mails (quotidienne ou hebdomadaire) et vous pouvez vous désabonner des e-mails de Classroom à tout moment.

Les e-mails récapitulatifs contiennent les informations suivantes :

- **Devoirs manquants** : devoirs en retard à l'heure où l'e-mail est envoyé.
- **Devoirs prévus** : devoirs à rendre le jour même et le lendemain (pour les e-mails quotidiens) ou devoirs à rendre au cours de la semaine à venir (pour les e-mails hebdomadaires).
- **Activités de cours** : annonces, devoirs et questions récemment affichées par les enseignants dans Google Classroom.

Est-ce que le projet ne va pas contribuer à une addiction aux "écrans" chez mon enfant ?

On parle d'addiction lorsque le jeune fait un usage abusif des écrans, basé sur une envie répétée et irrésistible de les consommer qui devient problématique en rejaillissant sur sa scolarité, ses relations aux autres voir son sommeil.



L'ensemble des acteurs impliqués dans ce projet sont bien conscients qu'il s'agit d'un problème chez certains jeunes et souhaitent que l'usage du numérique dans un contexte éducatif puisse au contraire aider les jeunes à apprendre à faire des outils numériques (Smartphone, tablette, ordinateur, PlayStation, ...) un usage raisonné et positif.

Dans le cadre du déploiement sur notre lycée du Chromebook, il n'est pas question d'encourager un usage du numérique, pour le numérique, mais uniquement quand cet outil apporte une réelle plus-value pédagogique. Mais surtout, les compétences développées dans ce contexte (la collaboration entre pairs, la recherche et l'analyse critique de données, la créativité, ...) vont dans le sens opposé aux comportements addictifs de coupure avec les autres et le monde réel, ou de passivité.

Si des problèmes liés à l'utilisation du Chromebook en dehors des heures scolaires devaient être rencontrés, les parents sont encouragés à en parler aux enseignants. Différentes solutions existent pour encadrer cet usage extra-scolaire (comme la limitation des sites accessibles) pour les élèves qui en auraient besoin.

[Est-ce que les contenus et les sites inappropriés seront bloqués ?](#)

Dans la mesure du possible, le lycée Notre-Dame fait toujours de son mieux pour garantir la sécurité de l'expérience en ligne des élèves. Lorsqu'un élève ouvre une session sur le Chromebook avec son identifiant unique [Google Workspace pour l'éducation](#) fourni, le Chromebook passe par le filtre Web et le firewall du réseau de l'établissement. Cela se produit dès lors que le Chromebook navigue le Web au lycée, à la maison, ou hors campus. En raison des paramètres de sécurité intégrés à l'appareil, le Chromebook doit d'abord acheminer sa connexion Internet via les paramètres de sécurité de l'établissement avant qu'un site Internet ou qu'une ressource en ligne puissent être accessibles.

Donc, si votre enfant utilise le Chromebook avec son identifiant [G-Suite pour l'éducation](#) fourni par l'ensemble scolaire Notre-Dame | Saint-Privat, à la maison, dans un lieu public, ou ailleurs, il utilisera toujours le système de filtrage Web du réseau du lycée Notre-Dame avant de pouvoir consulter ou accéder à un contenu Web. Les filtres Web de l'établissement sont programmés et mis à jour afin de bloquer, autant que possible, les contenus inappropriés.

[Est-ce que l'école aura accès aux données de navigation de mon enfant ?](#)

Oui. À partir du moment où l'élève ouvre une session sur le Chromebook avec son compte [Google Workspace pour l'éducation](#), les administrateurs peuvent consulter des informations au sujet des sites sur lesquels les élèves naviguent et peuvent identifier à quel moment ces visites sont effectuées.

[Des publicités seront-elles diffusées dans Google Workspace pour l'éducation ?](#)

Non. Aucune annonce n'est diffusée dans les services principaux de [Google Workspace pour l'éducation](#). Cependant, les services complémentaires de Google (YouTube, Maps, Blogger, etc.) peuvent afficher des annonces selon les modalités de l'Avis de confidentialité de Google Workspace.

Lorsque Google Workspace est utilisé dans des établissements du primaire ou du secondaire (Collège et Lycée), Google n'exploite pas les informations personnelles (ni aucune autre information associée à un compte Google) des utilisateurs dans le but de diffuser des annonces ciblées.



Pour en savoir plus, vous pouvez consulter le tableau synthèse ci-dessous qui provient du [site de Google](#) :

Services	Services principaux de Google Apps for Education	Services complémentaires
Conditions d'utilisation	Avis de confidentialité de G Suite for Education	
	Contrat G Suite for Education et Avenant relatif au traitement des données (sous réserve que celui-ci ait été accepté par l'établissement)	Conditions d'utilisation et Règles de confidentialité de Google, et conditions spécifiques
Utilisation des données	Les informations personnelles des utilisateurs collectées dans le cadre des services principaux sont utilisées uniquement pour fournir ces services (Gmail, Docs, Sheets et Slides, par exemple).	Les informations collectées par les services complémentaires peuvent être utilisées pour fournir, gérer, protéger et améliorer ces services, et pour en développer de nouveaux.
Annonces	Aucune publicité n'est diffusée dans le cadre des services principaux, et aucune donnée du client issue des services principaux n'est exploitée pour diffuser des annonces (que ce soit dans les services principaux ou complémentaires).	Des annonces peuvent être diffusées dans les services complémentaires. Lorsque G Suite for Education est utilisé dans des établissements du primaire et du secondaire, Google n'exploite pas les informations personnelles des utilisateurs (ou toute information associée à un compte Google) pour diffuser des annonces ciblées.
Sécurité	Les services principaux sont inclus dans les audits sur la sécurité et les certifications (ISO 27001, SOC 2 et SOC 3) de G Suite.	Les services complémentaires respectent les normes très strictes de Google en matière de sécurité des données .
Restrictions de partage	Google ne divulgue pas les données du client des services principaux à des tiers, sauf dans les rares situations décrites dans les règles de confidentialité (notamment en cas de consentement ou pour des raisons juridiques). Les dispositions relatives à la confidentialité stipulées dans le contrat Google Apps limitent le partage des données du client avec des tiers dans le cadre des services principaux.	Google ne divulgue pas les informations personnelles des utilisateurs à des tiers, sauf dans les rares situations décrites dans les règles de confidentialité (notamment en cas de consentement ou pour des raisons juridiques).



Quelles protections contre les virus et les logiciels malveillants seront en place ?

Les différents éléments de sécurité des Chromebooks protègent les utilisateurs contre les virus et les logiciels malveillants. Aucun logiciel antivirus n'est nécessaire. Les Chromebooks intègrent une protection antivirus et antimalware intégrée, avec plusieurs couches de sécurité :

- **Système de mise à jour automatique** : la protection antivirus reste automatiquement à jour, permettant ainsi d'exécuter la version la plus récente et la plus sécurisée. Chrome gère les mises à jour automatiquement, silencieusement en arrière-plan.
- **Sandbox** : chaque page Web et chaque application s'exécute dans un environnement restreint de « sandbox ». Si un onglet devient infecté, les autres onglets, applications et autres éléments du Chromebook ne peuvent pas être infectés.
- **Cryptage des données** : toutes les données sont cryptées pour chaque compte, ce qui signifie que l'utilisateur doit être connecté pour accéder aux données et qu'aucune autre personne ne peut accéder aux données d'un autre compte.

Est-ce que les applications utilisées respectent le Règlement général sur la protection des données (RGPD) ?

Les applications [Google Workspace](#) respectent pleinement le règlement général sur la protection des données (RGPD) dans le cadre de son service [Google Workspace pour l'éducation](#). Pour plus d'informations, reportez-vous à leur [site Web RGPD](#).

Les enseignants sont sensibilisés afin de choisir des applications qui respectent formellement cette réglementation européenne.